

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 420

présenté par
M. Cinieri

ARTICLE PREMIER

I. – À la première phrase de l’alinéa 1, après le mot :

« celui-ci »,

insérer les mots :

« , afin de lutter contre le communautarisme et les idéologies séparatistes, ».

II. – En conséquence, compléter la première phrase de l’alinéa 5 par les mots :

« , afin de lutter contre le communautarisme et les idéologies séparatistes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.